

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

ATTESTATION EMPLOYEUR

Affaire suivie par : Carine GOMES
Mél : intefp.rh@travail.gouv.fr

Objet : Attestation d'affiliation à une mutuelle obligatoire

Je soussignée, Carine GOMES, Responsable du département RH de l'INTEFP, atteste par la présente que :

En vertu des dispositions du décret no 2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat, **tous les agents** du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles bénéficieront **d'un contrat collectif obligatoire de complémentaire santé à compter du 1er janvier 2026**.

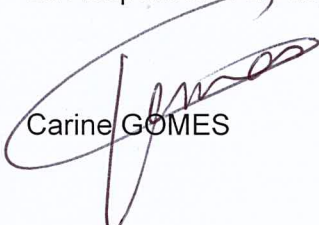
Cette attestation est établie et délivrée sur la base des informations disponibles à la date de sa rédaction. L'employeur ne saurait être tenu responsable en cas de modification ou d'inexactitude des informations communiquées, notamment en ce qui concerne l'éligibilité ou la situation individuelle de l'agent.

L'agent joindra à la présente attestation le dernier bulletin de paie remis par le ministère.

Fait à Marcy l'Etoile, le 26 juin 2025

Ministère du Travail
Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Département RH
1498 Route de Sain Bel
69280 MARCY L'ETOILE
Tél. 04 78 87 47 47 - Fax 04 78 87 47 40

Pour le Directeur de l'INTEFP,
La Responsable du département RH


Carine GOMES

Secrétariat Général - Département des ressources humaines